

000 - Administration générale

**Présentation du rapport d'activités des
services du Département pour l'année 2017**

Rapport n° CD/2018/029

Service Chef de file :

E5 - Mission appui au pilotage

Service(s) associé(s) :

Résumé :

L'article L 3121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que chaque année, le président du Conseil Départemental rend compte de l'activité et du financement des différents services du Département.

Il est proposé au Conseil Départemental de prendre acte du rapport d'activités 2017 des services du Département.

Ce document est centré sur les changements intervenus, les actions conduites et les projets concrétisés en 2017.

Ce rapport sera diffusé aux élus sous la forme d'un document papier. Il sera également mis à disposition sous forme d'un PDF sur l'intranet du Département Iris et sur le site internet départemental www.bas-rhin.fr

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental prend acte de la présentation du rapport d'activités des services du Département pour 2017 et du débat qui y a fait suite.

Strasbourg, le 13/06/18

Le Président,



Frédéric BIERRY